



ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. M. Philippe KRIDELKA, Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies

Assemblée générale des Nations Unies

Débat annuel sur le Mécanisme international, impartial et indépendant pour les violations les plus graves du droit international commises en Syrie depuis mars 2011

New York, le 21 avril 2021

Monsieur le Président,

La Belgique s'associe pleinement à l'intervention de l'Union européenne.

Je souhaiterais remercier Mme Catherine Marchi-Uhel pour son exposé fort éclairant et saluer son travail et celui de son équipe à la tête du Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie (IIIM).

Je vais aujourd'hui aborder trois points : la justice comme élément-clé du processus devant mener à la paix en Syrie ; la coopération et le soutien plus que jamais nécessaires de l'ensemble des parties prenantes au IIIM ; et, enfin, l'importance d'une justice holistique et inclusive.

Premièrement, je souhaiterais rappeler une nouvelle fois la pertinence du mandat du IIIM. Depuis le début du conflit syrien il y a dix ans, les parties ont, à de multiples reprises, violé le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Les victimes se comptent par centaines de milliers. Leurs proches et les survivants continuent à demander que les auteurs de tous bords soient tenus responsables de leurs actes, dont un nombre important peuvent être qualifiés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité voire de crime de génocide.

Monsieur le Président,

Il existe une constante dans le drame qui se joue devant nos yeux en Syrie comme dans d'autres conflits sanglants de par le monde : il ne pourra y avoir de paix durable sans justice pour les victimes. C'est pourquoi le IIIM joue un rôle crucial

en ayant par exemple récemment contribué à une condamnation devant une juridiction nationale en application du principe de la compétence universelle. En raison de la gravité des crimes commis, la Belgique continuera par ailleurs à plaider, comme nous l'avons fait lors de notre récent mandat, pour que le Conseil de sécurité renvoie la situation en Syrie à la Cour pénale internationale.

J'en viens maintenant à mon deuxième point. La mise en œuvre effective du mandat du IIIM repose sur la bonne coopération de l'ensemble des Etats membres, de la société civile, ainsi que du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. En ce sens, la Belgique encourage tout d'abord les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adopter un cadre de coopération avec le IIIM, comme nous l'avons entrepris en 2019 en mettant à jour notre législation en la matière. Ensuite, mon pays – un des principaux contributeurs volontaires initiaux du IIIM à hauteur d'environ 1.600.000 dollars – continuera à soutenir son financement adéquat sur le budget ordinaire de l'ONU. Enfin, nous nous félicitons des nombreux contacts du IIIM avec la société civile syrienne. En outre, la bonne coopération entre le IIIM et la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'Homme ou encore de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) doit être soulignée. Nous espérons maintenant que le IIIM pourra aussi bientôt avoir accès aux pièces du Mécanisme d'enquête conjoint de l'ONU et de l'OIAC (JIM).

Monsieur le Président, pour conclure, je voudrais saluer l'engagement du IIIM en faveur d'une conception globale et inclusive de la justice, en particulier en ce qui concerne différentes catégories de victimes et survivants. La Belgique se félicite de l'élaboration de stratégies spécifiques concernant les crimes sexuels et fondés sur le genre ainsi que les crimes contre les enfants. Cette approche participe à la reconnaissance de toutes les victimes et contribuera ainsi utilement au processus visant à la paix durable en Syrie.

Je vous remercie.